



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 9 DEC. 2022

ID : 087-218717809-20221207-2022073-DE

2022-073

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 7 décembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

en exercice -23-
présents 20
votants 22

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

Pouvoirs : Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION AUX JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années les élèves de l'école élémentaire participent aux ateliers et aux spectacles musicaux organisés par les Jeunesses Musicales de France.

Les Jeunesses Musicales de France sont une association reconnue d'utilité publique qui œuvre pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes prioritairement issus de territoires éloignés ou moins favorisés.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 200 € aux Jeunesses Musicales de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE de verser une subvention de 200 € aux Jeunesses Musicales de France.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER

Date : 09/12/2022

Qualité : MAIRE